

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

2. Programme

Les IX^{es} Jeux de la Francophonie comprennent 8 compétitions sportives officielles et 1 épreuve sportive en animation.

- DISCIPLINES**
1. **Athlétisme** (h/f, 18-23 ans)
 2. **Basket-ball** (f, 18-23 ans)
 3. **Football** (h, moins de 20 ans)
 4. **Handisport (Athlétisme)** (h/f, 18-23 ans)
 - h, 200 mètres (T42 à T47 & T61 à T64)
 - h, saut en longueur (T42 à T47 & T61 à T64)
 - h, lancer du javelot 800 g (F42 à F46 & F61 à F64)
 - f, 200 mètres (T35 à T38)
 - f, saut en longueur (T35-T38)
 - f, lancer du poids 3 kg (F35-F38)
 5. **Judo** (h/f, 18-23 ans)
 6. **Luttes**
 - 6.1. Lutte africaine (h/f, 18-23 ans)
 - 6.2. Lutte libre (h/f, 18-23 ans)
 7. **Tennis de table** (h/f, 18-23 ans)
 8. **Cyclisme sur route** (h/f, 18-23 ans), Discipline en animation

3. Organisation des compétitions

- Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué spécialement nommé à cet effet.
- Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, à la charge du CNJF, seront agréés par les fédérations internationales (sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

4. Sélection et nombre de concurrents

- a) Les modalités de sélection sont établies dans le but de:
 - développer une politique visant à regrouper l'élite sportive francophone lors des Jeux;
 - permettre à l'élite sportive francophone de se révéler et de bénéficier d'un accompagnement dans leurs carrières sportives.
- b) Pour chaque compétition inscrite au programme, le CIJF a fixé un nombre maximum de participants afin de conserver aux Jeux une durée et une envergure appropriées à l'organisation des Jeux de la Francophonie par tout État ou gouvernement de l'espace francophone.